

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 645

Artikel: Pouvoir : l'homme qui monte
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Medias transparents

raisonnables, voyez comme nous sommes revenus à taille humaine...

En fait, ce message officiel cache mal en tout cas de profondes divergences de vue entre les familles Payot et Lamunière sur la manière d'administrer les affaires communes. Il dissimule tant bien que mal l'effacement progressif de la famille Payot, pourtant à l'origine de cette formidable concentra-

tion de pouvoirs qui, pendant plus d'une décennie, a pesé sur la formation de l'opinion en Suisse romande. Il masque avec pudeur l'avènement de J.-C. B. Nicole et peut-être, en corollaire, une certaine crainte de ses anciens partenaires à s'engager à fond dans les nouveaux médias (recours probable aux banques pour avancer les capitaux indispensables, recours traditionnellement réduit au minimum dans la gestion de la branche lausannoise de l'ancienne Lousonna).

Et le lecteur, dira-t-on, dans ces grandes manœuvres financières? Et d'abord, qu'avait-il gagné à l'affirmation de Lousonna SA? C'est ce que nous verrons ces prochaines semaines.

POUVOIR

L'homme qui monte

Jean-Claude Bernard Nicole, un des hommes qui montent au firmament de la communication helvétique. Le principal bénéficiaire, en tout cas, de la dernière redistribution des cartes au sein de Lousonna SA.

Les participations financières, les sièges dans les conseils d'administration ne disent pas toute l'influence réelle, bien entendu; ce sont pourtant des points de repère non négligeables, des indications qui permettent de situer les zones de pouvoir. La biographie du patron de «La Suisse» est connue; à force d'être répétée à chaque lancement d'une opération d'une certaine envergure, tout dernièrement Radio Mont-Blanc, Tel-Sat ou le trimestriel «Le Temps stratégique». Complétons-la par quelques petites lectures! Admettons, par exemple, que les répertoires des administrateurs de sociétés sont complets: on verra que J.-C. B. N., en dix ans, a pris du poids (si on ose dire cela d'un fervent de la pratique du vélo).

En 1972, l'annuaire Mosse indique la présence de J.-C. B. N. dans dix conseils d'administration (sept à Genève, un à Fribourg, un à Cheseaux-sur-Lausanne et un à Montreux); des sociétés au capital actions compris entre 50 000 francs et 2,5 millions; rayon d'activité: propriété industrielle, édition, transports.

En 1982, l'annuaire Orell Füssli contient une liste de 31 entreprises bénéficiant de la collaboration de J.-C. B. N. comme administrateur, président ou délégué du conseil d'administration; il assume cette dernière fonction à Cavi-Communication audiovisuelle SA, Fribourg, à Informations, Publicité et Relations publiques — IPRP Holding SA, Fribourg, à Interville SA, Cheseaux-sur-Lausanne, à Naville SA, Genève, à Prominform SA, holding pour la promotion de l'information, Fribourg, à Sonor SA, Genève; il est président du conseil d'administration de ACD Electronic SA, Paudex, de Financière de Presse SA, Fribourg, de la SI Amat-Lac, Genève, de Tel-Sat AG, Bâle et de TV1, Télévision industrielle SA, Genève. Tous les secteurs importants de la communication sont aujourd'hui «couverts».

POINT DE VUE

Essence: pour une baisse de la surtaxe!

Il faut revenir à la situation de départ. Pour chaque litre d'essence pompé à la colonne, l'automobiliste paie une taxe de 22,9 centimes et une surtaxe de 30 centimes. Pour 1981, au total, une jolie somme qui dépasse les deux milliards de francs. Soixante pour-cent de la taxe sont affectés aux frais du réseau routier, le reste tombe dans la caisse fédérale; la surtaxe, elle, est destinée en totalité à la construction des routes nationales.

Cette situation de départ se complique par l'irruption de deux événements nouveaux: le déséquilibre des finances fédérales d'une part, le rendement trop élevé de la surtaxe par rapport au coût des autoroutes.

Parallèlement les fronts se modifient. Il y a peu d'années encore les associations d'automobilistes exigeaient des taxes les moins élevées possibles: la somme nécessaire au réseau routier, pas un centime de plus. A l'inverse, les organisations de protection de la nature préféraient des taxes élevées pour dissuader l'automobiliste de rouler. Les deux camps se trompaient: le besoin d'avaler des kilomètres n'a pas été influencé par quelques centimes en plus ou en moins.

Faut-il dès lors abaisser la surtaxe dont le montant n'est plus justifié par le motif initial? Très vite l'accord se fait pour le maintien de cette source de recette: la Confédération pense à son budget; le lobby automobile y voit la possibilité d'un nouvel essor d'un réseau routier déjà considérablement développé — à l'appui de sa conception, l'initiative populaire du TCS; les écologistes enfin revendiquent une affectation nouvelle en faveur des transports publics et de la protection de l'environnement.

Lors de la session d'été, le Conseil national a tranché: taxe et surtaxe sont maintenues. La Confédération pourra disposer librement de la moitié de la taxe; gain net: 100 millions. La part de la surtaxe